

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT APPROBATION DE LA RESOLUTION RELATIVE A LA REFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET  
DES CPE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 31 MAI 2024,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'approuver la résolution suivante :

À moins de quatre mois de la rentrée, et alors que la période estivale approche, la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants et des CPE nous apparaît compromise par un manque d'informations et de temps.

Le calendrier proposé est intenable. Il ne permet pas la réflexion approfondie et concertée avec l'ensemble des acteurs concernés, prérequis indispensable pour la création de parcours de formation cohérents et répondant pleinement aux enjeux. Il empêche également d'informer et d'accompagner convenablement les étudiantes et les étudiants face à ce changement, les laissant dans l'incertitude quant aux modalités de concours et à leur avenir professionnel. Enfin, cette situation génère une profonde anxiété et entraînera une surcharge de travail chez les collègues enseignants et administratifs des universités. La précipitation et le manque de concertation engendrent une ambiance délétère, marquée par la confusion et l'inquiétude. Il apparaît en outre de plus en plus, au fur et à mesure que l'étude de faisabilité se déploie dans chaque établissement, que la mise en œuvre à moyens constants est impossible, au moins pour les deux années universitaires à venir, qui verront la coexistence des deux types de concours, après la troisième année de Licence et en master.

Face à ces obstacles, le CA de l'Université Clermont Auvergne demande le report de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2026. Ce délai permettra une mise en place sereine et efficace, garantissant une mise en œuvre de qualité de la réforme, au bénéfice des étudiantes et des étudiants, et de l'ensemble des acteurs du système éducatif.

Membres en exercice : 41

Votes : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**